

**GUIDE PRATIQUE ANDES 5000 TERRAINS DE SPORT
UNE NOUVELLE EDITION 2023 ACTUALISEE ET ENRICHIE**

L'annonce du Président de la République en octobre 2021 d'un plan triennal de 200 millions d'euros dédié aux équipements de proximité, salué unanimement par tous les acteurs sportifs, a suscité de nombreuses attentes de la part des porteurs de projets, en premier lieu desquels les élus des collectivités locales.

Après une première année de déploiement permettant le soutien de 2 129 équipements en 2022 (86,5M€ de subventions) au sein des territoires carencés, nous saluons le succès de ce dispositif, porté par l'Agence Nationale du Sport.

L'ouverture de ce dispositif à l'ensemble du territoire français pour la campagne 2023 est une excellente nouvelle et fait suite aux demandes répétées des représentants de collectivités ANDES et AMF. Tout en gardant une priorité dans l'instruction en faveur des territoires les plus carencés (QPV, ZRR), cet élargissement permet de répondre aux attentes des collectivités initialement exclues, notamment dans les aires périurbaines.

Dans un souci constant d'accompagnement des porteurs de projet, l'ANDES avait piloté un important travail collaboratif pour publier un guide pratique en 2022 associant toutes les parties prenantes impliquées dans le déploiement de ce plan : ANS, CNOSF, CPSF et fédérations sportives mais également les acteurs économiques et nos partenaires collectivités AMF.

Ce plan 5000 équipements de proximité est un succès, et pourrait même en être victime, au regard des besoins de financement en émergence partout sur le territoire national et ultramarin. Les 100 millions d'euros budgétisés, initialement prévus pour 2023 et 2024, pourraient être intégralement mis en œuvre dès 2023.

Acteur d'information et de formation, l'ANDES propose aujourd'hui une nouvelle édition actualisée et enrichie de cet outil d'aide à la décision des élus locaux, dans lequel vous pouvez retrouver :

- Les principales évolutions cette nouvelle campagne ANS
- L'actualisation des fiches pratiques existantes et l'ajout de fédérations
- Les contacts directs auprès des services équipements des fédérations pour accompagner au mieux à toutes les étapes du projet
- Des témoignages d'élus et de territoires et partages d'expériences d'équipements ayant pu voir le jour, illustrant l'esprit de ce plan

A 500 jours des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, il est essentiel que tous les acteurs collaborent et unissent leurs forces dans un objectif commun de faire de la France une Nation Sportive et laisser un héritage durable à l'ensemble du territoire, ce guide en est une illustration.

Lien de téléchargement / www.andes.fr

<https://andes.fr/actualites/nouveau-guide-plan-5-000-terrains-de-sport/>

Liste des contributeurs :

- FF Badminton
- FF Baseball & Softball
- FF Basketball
- FF Boxe
- FF Cyclisme
- FF Danse
- FF Football
- FF Gymnastique
- FF Handball
- FF Hockey
- FF Judo et DA
- FF Natation
- FF Roller et Skateboard
- FF Tennis
- FF Tennis de Table
- FF Volleyball
- Union Sport & Cycle

Visuels



ÉLÉMENTS DE CADRAGE

PLAN « 5 000 TERRAINS DE SPORT »

Après une première année de déploiement du plan à 5 000 terrains de sport à son tour terminée en 2022, le dispositif se poursuit en 2023 avec près de 10 M€ dédiés et la fin des critères géographiques, rendant tout le territoire national éligible, tout en conservant une priorité donnée aux zones en territoires ruraux.

Nature des équipements

EN 2023
• Documents à la carte, avec l'ensemble des territoires, zones par des départements régionaux, associations, collectivités territoriales, ou par des départements ou régions.
• Mise à disposition des documents à la carte de tous les équipements sportifs de niveau national ou régional.
• Mise à disposition des documents à la carte de tous les équipements sportifs de niveau national ou régional.

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

NATURE DES TRAVAUX ÉLIGIBLES

CRITÈRES PERMETTANT D'OBTENIR UN TAUX DE SUBVENTION PLUS FAVORABLE

Tous les terrains sont éligibles à ce plan. Cependant, une priorité sera donnée dans l'attribution des équipements suivants :

• Les zones de territoire ruraux.
• Les zones de territoire défavorisé.
• Les zones de territoire défavorisé et de territoire rural.
• Les zones de territoire défavorisé et de territoire rural et de territoire défavorisé.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

700 000 €
2,5 M

10 TERRAINS 3X3 EXTÉRIEURS / ROANNE (42)

3 TERRAINS 3X3 MOBILES / LIQUE OCCITANIE

100 équipements financés / 8,3M de subventions territoriales / 1964 équipements financés / 89,2M € de subventions

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

2,2 M €
400 000 €
15 000

TERRAIN DE FUTSAL À SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (47)

TERRAIN DE FOOT 5 À YUTZ (97)

TERRAIN DE FOOT 5 À BENON (93)

